

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

-----  
CONSEIL d'ADMINISTRATION  
-----

Séance du 1er Décembre 1950  
-----

La séance est ouverte à 15 h. 25

Sont présents :

- M. RICOCH, Président  
MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents  
MM. ALLYN., BARDET, BLANCHON, DERODE, DESCOMBES, DOBEL, Gérard DUPONT,  
FAUCONNIER, GIONTA, HENRY-GREARD, LE DANTEC, LUQUET, MCATTI, du PONT,  
BOUTCOUT, PRANGEY, THIRLON, THOIRAIN, VINCENT, WATELET.

Excusés :

- MM. AUGER, HEYLLIARD, LESTAT, MONTENY, PROTHIN.

Assistent à la séance :

- M. BOULLOCHE, représentant le Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office  
Régional des Transports Parisiens.  
M. MOURRE, représentant M. EHRHARDT Inspecteur Général des Finances, Contrôleur  
d'Etat  
M. BENOIST D'ETIVEAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports  
Parisiens.

Pour le Département de la Seine : M. REVERDY, représentant le Préfet  
M. LAPEBBIE et M. FILIPPI, représentant  
l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées  
du Département.

Pour le Département de Seine-et-Oise : Melle DAUM, représentant le Préfet  
M. BONNET, représentant l'Ingénieur en Chef  
des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de Seine-et-Marne : M. ARRIBEAUTE, Ingénieur en Chef  
des Ponts et Chaussées du Département.

- MM. LEGRAND, Directeur Général  
DEVILLERS, Directeur Général Adjoint  
BAUDE, Directeur  
CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration

-----

Le Président donne lecture de l'arrêté par lequel M. MONTENY est  
nommé Administrateur, en remplacement de M. BERRURIER, ainsi que de la lettre  
par laquelle M. MONTENY s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 1950 est approuvé sous la réserve suivante :

- sur la demande de M. du PONT, page 7, le 4ème alinéa est ainsi rédigé :  
"M. du PONT remarque que les dépenses de personnel ont augmenté de 468 millions  
"alors que le coût de la hausse des salaires accordée depuis la dernière révi-  
"sion ne s'élève qu'à 205 millions et qu'en outre, il est fait état d'une ré-  
"duction d'effectif de 120 agents. Il demande des précisions sur les autres  
"facteurs d'accroissement des charges de personnel. M. CULOT fait observer..."  
(le reste sans changement).

### Salaires du personnel

A l'occasion de l'approbation du procès-verbal, M. GIONTA donne lecture, en son nom et en celui de M. VINCENT, de la déclaration suivante : "Nous  
"tenons à déclarer qu'il est regrettable que la question préalable adoptée par  
"la majorité du Conseil ait empêché le personnel de faire connaître ses dolé-  
"ances aux Ministres intéressés par l'intermédiaire du Président du Conseil  
"d'Administration.

"Depuis la dernière séance, un certain nombre de faits nouveaux  
"montrent que même dans les entreprises sous contrôle de l'Etat et dont le  
"budget est en déficit, la question des salaires a été évoquée par les Conseils  
"d'Administration de ces entreprises qui ont soumis au ministre de tutelle un  
"projet d'augmentation des salaires.

"Interprètes du sentiment général des agents de la R.A.T.P. dont  
"nous sommes représentants, nous insistons vivement pour que le Conseil donne  
"mission au Président RIGROCH de reprendre les conversations interrompues, afin  
"que la question des salaires du personnel de la R.A.T.P. soit de nouveau exa-  
"minée comme elle l'a été pour les autres entreprises nationalisées. A cet  
"effet, nous rappelons une fois de plus la déclaration que nous a faite le  
"Ministre des Travaux Publics à l'audience du 15 Septembre dernier au cours de  
"laquelle nous l'entretenions de l'augmentation des salaires, à savoir qu'il  
"appartenait au Conseil de la Régie de lui faire des propositions."

M. THOIRAIN et M. ALLYN rappellent qu'à la dernière séance, le  
Conseil, en votant la question préalable, s'est refusé à voter la motion  
suivante de M. ALLYN :  
"Le Conseil estime qu'il est opportun de revaloriser les salaires du personnel".  
Ils demandent au Conseil d'adopter cette motion en chargeant le Président de  
reprendre les contacts avec le Ministère des Travaux Publics pour obtenir le  
crédit nécessaire à l'augmentation des salaires.

En outre, ils font connaître que les syndicats appartenant à la  
C.G.T. et qui représentent plus de 70 % du personnel d'exécution ne peuvent  
obtenir d'audience du Ministre des Travaux Publics ; en conséquence, ils de-  
mandent au Conseil d'émettre un vœu tendant à ce que toutes les organisations  
syndicales soient reçues par le Ministre.

M. VICARIOT ayant demandé à M. le Commissaire du Gouvernement s'il  
connaissait les raisons pour lesquelles une organisation syndicale n'était  
pas reçue, M. BOULLOCHE déclare qu'il ne lui appartient pas de donner les rai-  
sons pour lesquelles le Ministre accorde telle ou telle audience ; il lui sem-  
ble, toutefois, qu'il y a une raison assez sérieuse pour qu'une différence

soit faite entre les organisations syndicales ; il appartient, en effet, aux membres du Conseil d'administrer la Régie, or l'un des Administrateurs appartenant au syndicat intéressé a déclaré que lui et ses collègues n'avaient pas pour rôle, au sein du Conseil, de gérer loyalement l'entreprise ; il semble qu'il y ait lieu de faire une différence entre des représentants décidés à gérer loyalement les intérêts dont ils ont la charge et ceux qui disent n'avoir pas l'intention de le faire.

12.50)

*regrette que la réponse de M. Bouulloche ne soit que la traduction de*  
M. DOBEL ~~répond qu'il eut préféré connaître les raisons du Ministre~~  
~~plutôt que l'opinion de son représentant.~~ *son opinion personnelle et non la réponse*  
*du Ministre.*

Reprenant la question proprement dite des salaires, M. Gérard DUPONT pense que le Conseil, après avoir considéré en Octobre qu'il n'était pas opportun, eu égard à la situation financière de la Régie, de présenter des propositions d'augmentation de salaires, peut très bien modifier son attitude en Décembre si d'autres entreprises ont pu obtenir, malgré leur situation financière difficile, un relèvement des salaires de leur personnel. Il y aurait lieu, dans ces conditions, de donner mission au Président de demander aux Autorités de tutelle si elles considèrent la situation financière de la Régie comme un obstacle dirimant et, dans le cas contraire, l'importance du crédit susceptible d'être accordé.

M. MOATTI se déclare favorable à cette solution et estime logique que la Régie obtienne ce que d'autres entreprises auraient obtenu.

Le Président déclare que, pratiquement, les pourparlers avec le Ministère n'ont pas cessé ; il est disposé à faire de nouvelles démarches avec l'appui du Conseil, soit pour une mission d'information comme le propose M. GIONTA, soit en affirmant clairement qu'il est opportun de relever les salaires comme le propose M. ALLYN. Il met, en conséquence, aux voix la motion de M. GIONTA.

M. PRANGÉY déclare qu'il s'abstiendra de voter parce que la question ne figure pas à l'ordre du jour et parce qu'il n'est pas question de l'intérêt des usagers.

M. ALLYN déclare qu'il votera cette motion bien qu'il estime incomplète une mission d'information.

La proposition de M. GIONTA est adoptée (Pour : 20 voix - abstentions ; 2).

M. GIONTA estime que la question des salaires est maintenant posée et qu'il est opportun de faire quelque chose pour le personnel.

M. ALLYN maintient sa motion.

Sur la proposition de M. LANCRENON, le Conseil décide la clôture de la discussion (Pour : 15 voix ; contre : 6 voix ; abstentions : 2).

o o

Le Président donne lecture de la lettre en date du 29 Novembre, par laquelle M. HEYLLIARD expose les raisons qui le conduisent à se démettre de ses fonctions d'Administrateur et à demander au Conseil d'adopter un vœu tendant à ce que la représentation des cadres soit assurée par un membre de cette catégorie, désigné par un collège particulier des agents des cadres.

M. LANCRENON estime qu'une question aussi importante nécessite une étude et propose de la renvoyer à la séance suivante.

Le Conseil approuve.

Le Président adresse à M. THIRION, qui vient d'être élu Vice-Président du Conseil Municipal de Paris, ses vives félicitations.

### Résultats d'exploitation

Le Directeur Général Adjoint fait connaître que le nombre des voyageurs transportés par le réseau métropolitain en Octobre a été de 102.322.301, ce qui représente une diminution de 4,3 % par rapport au mois correspondant de 1949 ; les recettes se sont élevées à 1.220.643.128 fr. Sur la ligne de Sceaux, le nombre des voyageurs a été d'environ 3.220.000, en diminution de 4,8 %, les recettes ont été de 59.000.000 fr. environ.

Sur le réseau routier, le nombre des voyageurs a été de 75.426.139, en diminution de 4 %, et les recettes de 1.146.439.368 fr.

Sur l'ensemble des réseaux, le nombre des voyageurs est en diminution de 4,2 % par rapport au mois d'Octobre 1949.

Sur la demande de M. ALLYN et de M. du PONT, le Directeur Général fait connaître qu'il fera préparer, à l'intention du Conseil d'Administration, une note d'information concernant les nouveaux autobus SOMUA et les divers problèmes que pose l'utilisation de ce matériel.

### Situation des travaux et des approvisionnements

Le Directeur Général commente la situation des travaux et des approvisionnements. Il fait connaître que l'approvisionnement en benzol ne semble plus compromis ou que, tout au moins, si la Régie était mise dans l'obligation de réduire, dans son mélange carburant, la proportion de benzol, elle recevrait une indemnité compensatrice.

Répondant à M. THOIRAIN qui lui demandait à quelle date le prolongement de la ligne N° 13 pourrait être mis en service, le Directeur Général confirme que la ligne pourrait être mise en exploitation dans un très court délai, si l'Office le décidait.

En ce qui concerne la ligne de trolleybus N° 185, le Directeur Général fait connaître que l'ouverture est retardée par l'aménagement du terminus de la Porte d'Italie dont le projet est soumis à l'approbation du Service de contrôle. M. FAUCONNIER pense que la ligne devrait pouvoir être ouverte à l'exploitation au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de 1951.

Trésorerie

M. CULOT donne connaissance de la situation de la trésorerie. Répondant à M. THOIRAIN, il fait connaître que le projet de loi de finances pour l'exercice 1951 comporte un crédit, au titre de la participation de l'Etat aux dépenses de la Régie, dont le montant est du même ordre de grandeur que celui de l'exercice 1950. En ce qui concerne le nouvel impôt sur les véhicules, les voitures de transport en commun seraient exonérées.

Participation des représentants de la Régie aux travaux de l'Office

Pour répondre à M. LANCRENON, M. BAUDE fait connaître que l'examen des lignes d'autobus susceptibles d'être ouvertes à l'exploitation dans Paris est à l'ordre du jour de prochaines réunions de l'Office.

M. BAUDE précise, pour M. PRANGEY, que la prolongation du service des lignes d'autobus dans Paris n'est pas envisagée pour le moment.

En ce qui concerne la réouverture de stations du réseau métropolitain, M. BAUDE indique à M. WATELET qu'une étude est en cours en vue de réduire les dépenses qui résulteraient de la réouverture des stations encore fermées.

Crédits

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, fait connaître l'avis favorable de la 2ème Commission et analyse les caractéristiques des principaux crédits.

Pour répondre à M. THIRION, le DIRECTEUR GENERAL fait connaître que le crédit complémentaire de 495 millions pour la construction des 300 autobus correspond à l'application normale du contrat, les prévisions initiales ayant été établies sur les bases économiques du début de l'année 1948 ; il précise à M. BOULLOCHE que l'avance de 200 millions accordée par le Ministère de la Reconstruction sur l'indemnité de dommages de guerre, entrera dans le décompte final du marché des 300 autobus.

A l'unanimité, "le Conseil approuve l'ouverture de 36 crédits s'élevant à 806.329.100 fr. dont 165.709.300 fr. à imputer au 1er Etablissement, 636.799.800 fr. au Renouvellement et 3.820.000 fr. au compte "Débiteurs divers", ainsi que la réforme de 13 éléments d'actif d'une valeur de 3.624.115 fr. 62

"Il prend acte de l'approbation par son Président, en application de la délégation de pouvoirs du 8 Avril 1949, d'un crédit urgent de 200.000fr à imputer au compte "Débiteurs divers"."

Marchés

M. DERODE, Président de la 5ème Commission, analyse les principales clauses des marchés soumis à la 5ème Commission et au Conseil. En ce qui concerne le marché pour le nettoyage des stations du 1er Décembre 1950 au 30 Novembre 1951, il précise que l'entreprise CHALLANCIN et la Coopérative Ouvrière l'Audacieuse ont présenté des propositions équivalentes ; il est proposé d'attribuer le 1er lot à la première et les 4 autres lots à la seconde.

M. BOULLOCHE fait observer d'une part que ce marché est soumis le même jour au Conseil d'Administration et à la Commission des Marchés des chemins de fer et, d'autre part, que la législation sur les marchés d'Etat impose qu'à égalité de prix, la préférence soit donnée à la coopérative ouvrière.

M. LE DANTEC fait connaître que cette législation s'applique aux adjudications et non aux appels d'offres.

Le DIRECTEUR GENERAL répond à M. BOULLOCHE que le marché serait retardé de deux semaines s'il n'était pas présenté le jour même à la Commission des marchés de chemins de fer.

M. BOULLOCHE ne voit pas d'objection dirimante à cette manière de procéder et admet que les différentes autorités en cause soient accommodantes

M. du PONT s'étonne de voir un marché présenté aux autorités compétentes le jour même où il devrait entrer en application.

Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'il est nécessaire d'attendre le dernier moment pour conclure un marché dont le prix est ferme pour une année entière. Il n'en serait pas ainsi pour un marché de fournitures. M. LANCRENON estime que cette façon de procéder est conforme aux intérêts de la Régie.

M. ALLYN et M. THOIRAIN estiment qu'à égalité de prix, la Coopérative ouvrière aurait dû obtenir les 5 lots.

*(voir P.V. 47 - page 2)*

"Le Conseil approuve deux marchés s'élevant respectivement à 59.295.100 fr. et à 146.828.350 fr. pour le nettoyage des stations, accès et ouvrages divers du réseau ferré et prend acte de l'Etat des marchés approuvés depuis le 29 Septembre 1950 par son Président et par la 3ème Commission en application des délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration du 8 Avril 1950." (Pour : 13 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 6).

M. LANCRENON s'étonne de ce que le marché pour la fourniture de 12 autocars ait été retiré de l'ordre du jour de la 5ème Commission alors que les autocars étaient destinés à des lignes qui doivent être mises en service le 1er Janvier.

Le DIRECTEUR GENERAL expose les circonstances qui ont conduit à modifier la position de la Régie. Le 13 Octobre, un appel d'offres a été adressé aux constructeurs qui devaient répondre le 28 Octobre. Le 13 Novembre l'Office a décidé d'ouvrir les lignes 196, 197 et 198 le 1er Janvier 1951. Or, entre le moment où le rapport de la Direction a été envoyé et la date de la réunion de la Commission, l'un des constructeurs, qui avait proposé un prix inférieur et avait été éliminé pour une question de délai de livraison, a proposé d'abréger le délai de livraison. Dans ces conditions, le DIRECTEUR GENERAL, en accord avec le Président, a décidé d'adresser un nouvel appel d'offres aux deux fournisseurs intéressés.

M. DERODE fait connaître que la 5ème Commission, mise au courant de ces faits, n'a pas fait d'objection à ce qu'il soit procédé à un nouvel appel d'offres.

M. LANCRENON estime que de nouvelles propositions, faites par un fournisseur à la suite d'une indiscretion, ne devraient pas avoir pour conséquence de modifier une position prise après un appel d'offres.

M. THIRION se demande si un très haut fonctionnaire n'appartenant pas au Conseil d'Administration ne serait pas intervenu, le Ministre étant d'ailleurs étranger à cette intervention. Il estime que si les Administrateurs sont légalement tenus par une obligation d'impartialité envers les fournisseurs, il doit en être de même des fonctionnaires qui contrôlent la Régie.

Le PRESIDENT donne l'assurance qu'il n'a reçu aucune intervention du Ministre. Il confirme que c'est dans un souci d'impartialité que le Directeur Général et lui-même ont décidé, à la suite de l'indiscretion dont il a été fait état, de procéder à un nouvel appel d'offres.

M. LANCRENON reconnaît que le Président et le Directeur Général ont fait ce qu'ils devaient faire en la circonstance.

#### Arrêté de la révision d'Octobre du budget de l'exercice 1950

Le Président donne lecture de l'avis, en date du 13 Novembre, de l'Office Régional des Transports Parisiens.

M. LANCRENON fait observer que l'Office, en constatant l'augmentation des dépenses, semble supposer que la Régie en serait responsable. En réalité, les augmentations de dépenses proviennent le plus souvent d'obligations qui sont imposées de l'extérieur à la Régie, parfois même par l'Office.

"Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'avis de l'Assemblée Générale de l'Office Régional des Transports Parisiens en date du 13 Novembre 1950, arrête la dernière révision du budget de l'exercice 1950 conformément au texte établi le 27 Octobre 1950." (Pour : 18 voix - Contre : 4 voix - 1 abstention).

M. THOIRAIN fait connaître qu'il vote contre, toujours pour les mêmes raisons.

#### Prise en compte pour la retraite de l'indemnité spéciale du 1er Janvier 1950

M. DOBEL, Président de la 3ème Commission, donne lecture des délibérations de la 3ème Commission et spécialement du vœu voté par cette Commission, sur la proposition de M. VINCENT, et tendant à la prise en compte de l'indemnité spéciale à partir du 1er Janvier 1950.

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission fait connaître que la 2ème Commission propose la prise en compte à partir du 1er Janvier 1951 suivant le mode de calcul dont l'incidence est de 196 millions.

M. du PONT estime que l'indemnité de 7.% doit être soumise à retenue, mais non la majoration de la prime de rendement qui a été décidée pour les échelles : I à 3.

MM. DOBEL, ALLYN et THOIRAIN confirment à M. du PONT que tel est bien le sens du vœu émis : l'aménagement de la prime de rendement ne donnant pas lieu à retenue.

M. du PONT demande que la prise en compte ne porte pas sur la part qui s'ajoute à l'indemnité de 7 % pour atteindre le minimum garanti, suivant l'hypothèse évaluée à 151 Millions par la Direction.

Le PRESIDENT rappelle que 3 propositions sont faites au Conseil: la 3ème Commission demande 196 millions au titre de l'exercice 1950 pour prendre en compte à partir du 1er Janvier 1950 ; la 2ème Commission demande 196 millions au titre de l'exercice 1951 pour prendre en compte à partir du 1er Janvier 1951 ; M. du PONT propose 151 millions au titre de l'exercice 1951 pour prendre en compte à partir du 1er Janvier 1951. Le PRESIDENT rappelle également que la S.N.C.F. a pris en compte à partir du 1er Janvier 1951 l'indemnité qu'elle a accordée à son personnel.

M. BOULLOCHE fait connaître que le Ministre des Travaux Publics ne saurait donner son accord à une prise en compte à partir du 1er Janvier 1950.

La proposition de la 3ème Commission n'est pas adoptée (Pour : 7 voix ; contre : 12 voix ; abstentions : 2).

La proposition de M. du PONT n'est pas adoptée (Pour : 4 voix ; contre : 13 voix ; abstentions : 6).

"Le Conseil décide, sous réserve de l'approbation de M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, qu'à partir du 1er Janvier 1951, l'indemnité spéciale du 1er Janvier 1950 sera soumise à retenue et prise en compte pour la retraite.

"Un crédit de 196 millions sera inscrit, à cet effet, au budget de l'exercice 1951, lors d'une prochaine révision de ce budget." (Pour : 17 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2).

#### Programme de travaux exceptionnels pour le développement des oeuvres sociales de la Régie en 1951

Le PRESIDENT demande s'il n'y aurait pas lieu, avant d'examiner le programme en détail, de fixer le montant de la dotation que le Conseil envisage d'accorder.

M. MOATTI estime qu'il serait préférable de délibérer d'abord sur chaque point du programme, puis d'apprécier si le montant total est acceptable ou doit être réduit.

M. Gérard DUPONT préférerait aussi cette méthode. Il fait, en outre, observer que le financement en 5 ans sur fonds d'exploitation, adopté pour 1949 et 1950, s'entendait pour un programme exceptionnel susceptible seulement de quelques retouches annuelles correspondant à des besoins nouveaux. Ce mode de financement ne peut plus convenir si, chaque année, le Comité d'entreprise présente un programme important car les annuités, en s'ajoutant, finiront par devenir une charge très lourde ; déjà en 1951 la Régie devra payer 28 millions au titre du programme 1949-1950.

M. BLANCHON est du même avis et demande que le programme de 1951 soit financé par voie d'emprunt.

M. PRANGEY et M. THIRION estiment qu'il vaudrait mieux s'en tenir au mode de financement adopté l'an dernier.

M. MOATTI demande que le Comité d'Entreprise, au lieu de présenter chaque année des propositions fractionnées, dresse un programme d'ensemble de tous les investissements qui lui paraissent utiles pour un fonctionnement normal des œuvres sociales. Le Conseil sera ainsi en mesure de dresser un programme de financement dans le cadre de ses possibilités. M. BLANCHON est du même avis. Répondant à M. ALLYN qui mettait en doute la possibilité pour un ministère de dresser un plan définitif de ses propres activités, M. MOATTI précise que justement les ministères dressent des plans d'investissement s'étendant sur plusieurs années.

Le PRESIDENT propose que la question du financement soit tranchée après examen détaillé du programme. Les votes auront lieu d'abord sur le principe de chaque opération et ensuite sur la délibération définitive.

- Achat d'une propriété à CLAIROIX : 25 millions -

M. THIRION propose le rejet de cet achat puisque le Conseil s'est déjà prononcé négativement l'an dernier et que le Comité d'entreprise a souscrit une location.

Le Conseil n'adopte pas la proposition de rejet (Pour : 7 voix ; contre : 11 voix ; abstentions : 4) et adopte le principe de l'achat (Pour : 13 voix ; contre : 6 voix ; abstentions : 3).

- Construction et aménagement d'une colonie maritime à Saint-Georges de Didonne 1ère tranche : 60,5 millions

M. DOBEL, Président de la 3ème Commission, expose que les installations actuelles des colonies enfantines ne comportent que 1.700 lits alors que les demandes sont de l'ordre de 2.200 ; le Comité d'entreprise demande la transformation de la colonie-camping de Saint-Georges en colonie infantine. La 3ème Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, fait connaître que la 2ème Commission propose de maintenir l'affectation du terrain de Saint-Georges au camping et d'y affecter 15 millions pour la construction d'une cuisine, d'un pavillon de gardien et de locaux sanitaires. M. PRANGEY estime que si tous les enfants ne peuvent trouver de place dans les colonies enfantines de la Régie, il est facile de les diriger vers d'autres colonies enfantines qui ont des places disponibles.

M. DOBEL expose que, l'an dernier, il a offert des places dans les colonies de la Préfecture de la Seine et dans des colonies signalées par M. VICARIOT, au même tarif que celui des colonies de la Régie ; les parents n'ont pas accepté.

M. VICARIOT et M. THIRION estiment qu'il serait anormal de créer des colonies nouvelles alors qu'il y a des places libres dans d'autres colonies.

Le PRESIDENT met aux voix la proposition du Comité d'Entreprise, reprise par M. ALLYN : construction et aménagement d'une colonie maritime, 1ère tranche : 70,8 millions.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 8 voix ; contre : 10 voix ; abstentions : 4).

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la 2ème Commission :  
aménagement de la colonie-camping : 15 millions.

Le Conseil adopte (Pour : 15 voix ; contre : 1 voix ; abstentions : 6).

- Agrandissement des camps de camping et création de camps itinérants :  
3,5 millions

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission donne lecture de l'avis de la 2ème Commission défavorable à l'acquisition de tentes par la Régie ; les groupes électrogènes pourraient être prêtés par la Régie.

Le PRESIDENT met aux voix le crédit de 3,5 millions. Le Conseil n'adopte pas (Pour : 7 voix ; contre : 11 voix ; abstentions : 4).

- Parc des sports de la Croix de Berny, dotation complémentaire : 3 millions.

M. PRANGEY fait connaître que la 3ème et la 2ème Commissions ont émis un avis favorable.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

- Aménagement de terrains de sport dans les ateliers : 4 millions

M. PRANGEY fait connaître l'avis favorable des 3ème et 2ème Commissions.

Le PRESIDENT met aux voix la demande du Comité d'Entreprise : 12,4 millions. Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 11 voix ; abstentions : 5).

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la Direction et de la 2ème Commission : 4 millions. Le Conseil adopte (Pour : 20 voix ; contre : 1 voix ; 1 abstention).

- Equipement de salles de culture physique, dotation complémentaire :  
7 millions

M. PRANGEY fait connaître que la 3ème Commission a maintenu sa position favorable de l'année dernière et que la 2ème Commission a été d'avis de ne pas retenir le crédit complémentaire.

LE DIRECTEUR GENERAL fait connaître que le crédit de 18 millions accordé l'an dernier n'a pas encore été utilisé.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 12 voix ; abstentions : 14)

- Acquisition de terrains de jeux : 10 millions

M. PRANGEY fait connaître que la 3ème Commission a émis un avis favorable et la 2ème Commission un avis défavorable pour 1951.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 12 ; abstentions : 4).

- II -

- Adjonction d'une aile à l'Hôtel de la Bernerie : 25 millions

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, n'est d'avis d'inscrire aucun crédit en 1951.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 13 voix ; abstentions : 3).

- Création de cuisines dans les nouveaux réfectoires : 2,7 millions

Le PRESIDENT met aux voix la demande du Comité d'Entreprise s'élevant à 25 millions. "

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 7 voix ; contre : 11 voix ; abstentions : 3).

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la Direction qui a reçu l'avis favorable des 3ème et 2ème Commissions : création d'une cuisine aux ateliers de Saint-Ouen : 2,7 millions.

Le Conseil adopte (Pour : 16 voix ; abstentions : 5).

- Création de services médicaux par la Caisse Mutuelle de Coordination : 20 millions

La 3ème Commission a réduit la demande à ses éléments immobiliers : 13 millions.

M. PRANGEY fait connaître que la 2ème Commission a réduit ce chiffre à 10 millions, estimant que les travaux de peinture pouvaient être pris en charge par la Caisse et qu'il subsistait un reliquat sur le crédit d'acquisition de l'immeuble.

Le Conseil adopte le principe d'un crédit de 10 millions (Pour : 18 voix ; contre : 1 voix ; abstentions : 2).

- Acquisition d'une propriété pour la création d'une maison de convalescence mise à la disposition des Anciens Combattants de la Régie : 15 millions

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 12 voix ; abstentions : 3).

- Bibliothèques : 21 millions

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, fait connaître que la Commission a émis un avis défavorable.

Le PRESIDENT met aux voix l'acquisition et la reliure de 10.000 volumes : 6 millions.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre 12 voix ; abstentions : 3).

Le PRESIDENT met aux voix le crédit pour l'organisation de la distribution : 15 millions.

Le Conseil n'adopte pas (Pour : 6 voix ; contre : 12 voix ; abstentions : 3).

Le PRESIDENT résume les crédits votés dont la somme s'élève à 59,7 millions auxquels il convient d'ajouter les frais généraux, soit au total 65 millions de crédits d'engagement et 50 millions de crédits de paiement pour 1951 auxquels il y a lieu d'ajouter l'annuité 1951 de 28 millions au titre du programme 1949-1950.

M. PRANGEY précise que la 2ème Commission envisage d'amortir les 65 millions en 5 annuités de 13 millions s'ajoutant à l'annuité de 28 millions. Ce procédé aurait l'avantage d'éviter des charges financières.

M. LANCRENON fait observer que l'annuité de 13 millions est budgétaire ; en fait, la Régie devra déboursier 50 millions en 1951.

M. BOULLOCHE estime que le problème du financement doit être tranché, compte tenu de ce fait nouveau que les demandes du Comité d'Entreprise ont un caractère annuel et non un caractère exceptionnel.

M. du PONT fait connaître que, compte tenu de ce fait, il ne se ralliera plus, comme l'an dernier, au financement par la trésorerie avec amortissement en 5 ans et propose le financement par voie d'emprunt. M. BLANCHON et M. HENRY-GREARD se rallient à l'opinion de M. du PONT.

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de M. du PONT : inscription de 65 millions au programme de 1er Etablissement de la Régie qui sera financé par voie d'emprunt.

Le Conseil adopte (Pour : 10 voix ; contre : 6 voix ; abstentions:2)

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, le Conseil décide de tenir une séance supplémentaire le Jeudi 7 Décembre 1950, à 9 heures.

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Secrétaire,  
CULOT.

Le Président,  
RICROCH.